

Programme équipe du Québec 2010 –2011

Le groupe :

Groupe formé des archers sélectionnés par les critères de l'équipe du Québec et de l'équipe jeunesse.

Camps d'entraînement: (Samedi et dimanche de 9h00 à 15h00)

Tous les participants, accompagnés de leur entraîneur personnel identifié lors de l'inscription au programme, suivront un programme de 4 camps répartis hors saison. Tous les camps seront dédiés au développement des compétences. Les entraîneurs personnels présents feront des évaluations et discuteront avec l'entraîneur responsable des camps sur les moyens possibles à prendre pour obtenir une amélioration en relation avec le plan d'entraînement de l'archer.

Le programme est constitué d'ateliers. A chacun des camps, une ronde FITA et (ou) une ronde éliminatoire auront lieu. Dépendant du budget des camps d'entraînement, pour les archers qui participeront à un minimum de 3 jours de camp sur les 8 jours planifiés, une aide financière sera accordée sous forme de bonis d'entraînement.

Entre les camps, l'archer adaptera son plan d'entraînement selon les recommandations qui lui seront faites.

Dates des camps :

1. 18 et 19 décembre 2010 : (Évaluation technique et plan d'entraînement) Montréal. (Tir intérieur)
2. 22 et 23 janvier 2011 : (Mise au point de l'équipement) Montréal. (Tir intérieur)
3. 26 et 27 février 2011 : (Préparation psychologique) Montréal. (Tir intérieur)
4. 26 et 27 mars 2011 : (Évaluation Technique) Montréal. (Tir intérieur)

Les entraîneurs ont la possibilité d'organiser leurs propres camps d'entraînement. Cependant un archer ne pourra enregistrer plus de 8 jours de participation aux camps d'entraînement. Pour accréditer une journée de camp d'entraînement, l'organisateur doit présenter 30 jours à l'avance, au bureau de la Fédération, les détails (date, lieu, horaire, etc.) du camp ainsi que le programme. Le bureau de la Fédération se chargera d'en diffuser l'invitation. A la fin du camp, l'organisateur devra faire parvenir un rapport ainsi que la liste des participants. Pour être valide, le camp doit regrouper, pour toute sa durée, un minimum de 5 archers membres des équipes. Si le camp d'entraînement est ouvert à tous les archers des équipes du Québec et jeunesse, un financement de 200\$ par jour de camp sera alloué pour une réservation de salle. Autrement tout les frais sont à la charge de l'organisateur.

Critères de sélection pour le volet d'aide financière d'événements :

Dépendant du budget accordé aux événements, tous les archers participants aux 2 événements ci-dessous, recevront selon les critères spécifiés une aide financière.

Ontario Spring Classic et championnat canadien extérieur:

Frais de participation sous forme d'aide financière.

Environ 250\$ par événement.

Ontario Spring Classic : (Selon le résultat obtenu lors de l'événement.)

2 meilleurs hommes et 2 meilleures femmes arc recourbé et arc à poulies

(Ouvert à toutes les catégories confondues)

Championnat Canadien : (Selon le résultat obtenu lors de l'événement.)

1 meilleur homme et 1 meilleure femme arc recourbé et poulie

(2 Ronde FITA 1440)

Selon les catégories : (Sénior, Junior, cadet et benjamin)

Bonis de performance.

Aide financière de (150\$), (100\$), (50\$)

Pour chaque médaille d'or, d'argent ou de bronze obtenue par les hommes et les femmes, arc recourbé et arc à poulies de toutes les catégories.

Bonis de préparation.

Les sommes non distribuées en frais de participation et de performance seront accordés en bonis de préparation selon les critères du volet d'aide financière d'entraînement.

Critères de sélection pour le volet d'aide financière d'entraînement :

Tous les archers participants aux camps d'entraînement et aux 2 événements identifiés, pourront recevoir selon les critères spécifiés une aide financière additionnel pour défrayer leurs coûts de participation aux camps d'entraînement.

Bonis d'entraînement.

Environ 100\$ pour avoir participer à un minimum de 7 jours de camp.

Environ 75\$ pour avoir participer à un minimum de 5 jours de camp.

Environ 50\$ pour avoir participer à un minimum de 3 jours de camp.

La valeur des montants sera ajustée selon l'éloignement des archers participants.

Pondération : (Pour les camps tenus à Montréal)

Région de Montréal : 1.0

Région de Trois Rivières : 1.1

Région de Québec : 1.2

Région du Saguenay : 1.3

N.B. Tous ces montants pourront étre modifiés selon le budget disponible.